



Force ouvrière

LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☒ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

**Parking de la Cité administrative d'Angers :
Les agents ne doivent pas subir financièrement
les conséquences de la réduction du nombre de places.**

Le nombre de places mis à disposition des fonctionnaires sur le parking de la Cité administrative d'Angers va être fortement réduit du fait des travaux liés au RIA et au réaménagement des services de police .

La Préfecture et les responsables des administrations concernées ont mis en place un groupe de travail pour définir de nouvelles règles **afin de rationaliser l'attribution des badges d'entrée**.

A cet effet, un questionnaire à remplir a été transmis par la Direction de la DDFiP à chaque agent. Ce « **questionnaire sélectif** » doit permettre au groupe de travail de recenser les besoins et **d'exclure de l'attribution d'un badge d'entrée** les agents sur les critères définis par les administrations.

Si le nombre de demandes de badges est supérieur aux disponibilités, pour pallier le manque de places, le groupe de travail étudiera la possibilité de louer, par le biais de la création d'une association d'usagers, des emplacements **à prix réduit** à proximité de la Cité.

Lors du CTL du 12 janvier où siégeaient uniquement **FO** et la **CGC**, **Force Ouvrière** avait demandé que soit évoquée en questions diverses, la question du stationnement des véhicules personnels des agents de la Cité administrative.

Avec les travaux du RIA et ceux du réaménagement des services de police, ce sont, en tout, environ 80 places de parking qui seront probablement supprimées définitivement. Aujourd'hui, il y a selon la direction de la DDFiP 267 badges en circulation et 248 actifs.

**Pour l'administration la solution est simple :
Faire payer tous les agents de la DDFiP en poste à la Cité !**

Selon la direction de la DDFiP, aucun frais ne sera supporté par l'administration. Il n'y a pas obligation de la part de l'employeur à fournir un parking gratuit à ses agents.

Ainsi, le prix global des locations de places de parking mises à disposition à proximité de la cité par la future association d'usagers, sera aussi facturé aux agents de la Cité ayant des places gratuites. D'où **le prix réduit !**

Les revendications Force Ouvrière :

- Chaque agent de n'importe quelle administration a les meilleures raisons de se voir octroyer un badge d'entrée sur le parking de la Cité administrative. Il est hors de question de rentrer dans une polémique de répartition des places sur des critères sélectifs qui émaneraient des administrations voire d'organisations syndicales.

- Les agents handicapés doivent impérativement avoir un badge et leur place de réservée sur le parking,

- Les fonctionnaires et agents de toutes les administrations, sans distinction de grade, doivent avoir un badge et pouvoir garer leur véhicule personnel sur le parking de la Cité administrative et ce, selon le principe « premier arrivé premier servi ».

- Des places gratuites, à la charge des administrations, doivent être réservées sur un/des parking(s) près de la Cité et mises à disposition des agents en fonction du nombre de badges réclamés.

**CE N'EST PAS AUX AGENTS DE PAYER
UNE FACTURE QUI N'EST PAS LA LEUR !**

**Si les représentants des administrations refusent de présenter la note à leur direction, Force Ouvrière refuse que le traitement des agents de la Cité soit amputé du moindre euro par une facture qui n'est pas la leur !
C'est une question de décence et de bon sens.**

La décision prise par des représentants de l'administration, repose sur une solution qui ne coûte pas un euro aux administrations, alors que c'est précisément l'une d'entre elles qui est responsable de la réduction du nombre de places de parking.

Ces braves gens qui bénéficient probablement tous de places réservées pour leur véhicule personnel ne manquent pas de culot : **Présenter la facture à leurs agents !**

Depuis 5 ans nos traitements sont bloqués. Quelle que soit la somme à payer, **FO** refuse d'aggraver la rigueur et à l'austérité en baissant le pouvoir d'achat des agents de la Cité.

FO DGFIP49 ne s'est pas associée à la pétition initiée par **Solidaires**, la **CGT** et la **CFDT** qui cautionne explicitement l'initiative des administrations sur le fait de faire payer la note aux fonctionnaires de la Cité.

Jugez-vous mêmes ?

La Pétition :

“Exigeons :

*- que de réelles démarches auprès de la collectivité locale soient entreprises pour envisager une tolérance provisoire de **stationnement à moindre coût**, à proximité de la cité.*

Les administrations (questionnaire) :

*Seriez-vous intéressé(e) par une adhésion à une association d'usagers dont l'objet serait de prendre en location des places de **parking à prix réduit** à proximité de la cité ?”*

Pourquoi faire cautionner par les agents une initiative déjà entérinée par les administrations ?

Une des administrations est à l'origine du problème, qu'elles trouvent ensemble les moyens budgétaires pour payer la facture.

**UN BADGE POUR CHAQUE AGENT !
GRATUITÉ DU PARKING POUR TOUS !**

Pour **FO DGFIP 49**, ce n'est pas en revendiquant isolé, administration par administration que l'on pourra gagner sur la gratuité des emplacements de parking.

Ne faudrait-il pas dès aujourd'hui que toutes les organisations syndicales de la Cité administrative se positionnent clairement sur cette question et fassent cause commune ?

FO DGFIP 49 propose à **Solidaires**, la **CGT** et la **CFDT** de s'accorder sur le mot d'ordre

« un badge pour chacun, gratuité des emplacements de parking pour tous »

et ensuite prendre contact avec les autres organisations syndicales présentes sur le site de la Cité administrative d'Angers pour réaliser l'unité la plus large.

**La section FO DGFIP 49
mettra tout en œuvre pour y parvenir.**

Le bureau de la section FO DGFIP 49 condamne avec la plus grande fermeté l'attitude des syndicats Solidaires, CGT et CFDT qui se sont permis de faire signer dans certains services leur pétition estampillée du logo FO DGFIP 49 sans notre accord. Cette pratique, irrespectueuse des collègues signataires et contraire aux règles élémentaires de démocratie, sans doute mise en œuvre pour recueillir le maximum de signatures n'est pas digne de représentants syndicaux responsables. Chacun appréciera.